

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2023

---

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE - (N° 740)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par

M. François, M. Baubry, Mme Bordes, Mme Diaz, M. Gillet, M. Guitton, M. Houssin,  
Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Lorho, M. Ménagé, M. Rambaud et Mme Roullaud

-----

### ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , à l'exception des individus frappés par une obligation de quitter le territoire français, qui doivent être systématiquement reconduits vers leurs pays d'origine. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à reconduire les personnes frappées d'une OQTF à l'issue d'une peine de prison purgée en France, à défaut d'accords avec le pays d'origine du condamné qui lui permettrait de purger sa peine dans le dit pays.